

Moratoire sur les bureaux dans le quartier européen et à Bruxelles.

Lettre ouverte aux membres du Gouvernement de la région bruxelloise

La Coordination Europe rassemble des comités et associations locales (AQL, Comité Jourdan, GAQ) ainsi que ARAU, BRAI et IEB pour assurer un suivi coordonné des projets immobiliers et urbain du quartier européen de Bruxelles.

Tout le monde peut le constater, que la crise environnementale et sanitaire du COVID 19 a entraîné des modifications de nos modes de vie et de travail encore inimaginables il y a un an seulement, notamment en ce qui concerne les immeubles et tours de bureaux qui ont été désertés presque immédiatement au début de la pandémie.

A ses balbutiements auparavant, le télétravail s'est alors généralisé d'un seul coup. Il est devenu une obligation aujourd'hui et fort probablement la norme à plus long terme. Il faut donc s'attendre à ce que des projets conçus pour un travail administratif d'avant crise sanitaire ne corresponde bientôt plus aux nouvelles orientations.

L'expérience du travail à distance aura aussi entraîné des conséquences importantes sur les modes de déplacements, sur la qualité de l'air, sur le logement et sur l'activité commerciale ... Dans ces conditions, un retour aux modes de production du bâti d'avant COVID n'est plus envisageable. Le Plan d'Aménagement directeur de la rue de la Loi déjà obsolète sur le plan environnemental précédemment l'est devenu d'autant plus du pont de vue de la typologie de bureaux proposée. Déjà, les entreprises anticipent en réduisant les surfaces dont elles n'auront plus besoin. Aux effets du télétravail s'ajoutent aussi ceux du co-working dont la pratique se répandait déjà avant la pandémie.

A l'heure aussi de la crise climatique, le bilan énergétique des opérations immobilières doit être pris en considération tout particulièrement dans les secteur du bureau dont l'obsolescence, qu'elle soit programmée ou non, justifie trop rapidement de constants renouvellement.

Crise sanitaire et crise du climat impliquent plus que jamais d'engager sans attendre une réflexion sur la durabilité d'un patrimoine déjà construit en lien avec les nouvelles orientations des modes de travail. Par conséquent, dans le Quartier européen comme ailleurs à Bruxelles, il devient incompréhensible de continuer à délivrer des permis d'urbanisme et d'environnement sur base de logique économiques et de conditions de travail qui ont fondamentalement changés.

Dans l'attente que de nouvelles politiques urbanistiques plus raisonnables sur le plan environnemental et plus adaptées aux nouvelles tendances soient réfléchies et règlementées, **les membres de la Coordination Europe avec un certain nombre d'autres associations demandent qu'un moratoire sur la construction ou la modification des immeubles de bureaux soit décrété en toute urgence.**